



la LETTRE *du GÂTINAIS EN BOURGOGNE*

Bulletin d'informations de l'intercommunalité

N° 5 – ÉTÉ 2011

EDITORIAL

Toujours dynamiques et innovants !

Notre SIVOM et notre Communauté de Communes l'ont démontré lors de la dernière Assemblée Générale le 29 avril 2011 à Chéroy.

En quoi consiste cette Assemblée Générale qui réunit le Conseil Communautaire et le Comité Syndical ? Quel est son but ? Qui y participe ? Quelles décisions y sont prises ?

Nous avons voulu, dans ce 5^e numéro de la Lettre du Gâtinais, vous informer sur cet évènement essentiel de la vie de nos deux structures intercommunales.

Qu'est-ce que le Conseil Communautaire ? Qu'est-ce que le Conseil Syndical ?

Que ce soit le SIVOM ou la Communauté de Communes, l'organisation et les mécanismes de prises de décision sont identiques.



Chaque Conseil Municipal désigne, selon sa population, de un à six délégués titulaires et de un à six délégués suppléants, qui sont chargés de participer aux prises de décisions et de relayer les informations de l'intercommunalité.

69 délégués communautaires et 75 délégués syndicaux sont ainsi élus par les communes pour les représenter au sein du Conseil Communautaire ou du Comité Syndical.

Parallèlement, 12 membres élus par le Conseil Communautaire pour la Communauté de Communes constituent le Bureau Communautaire et 10 membres élus par le Comité Syndical pour le SIVOM constituent le Bureau Syndical.



Les décisions du SIVOM ou de la Communauté de Communes sont prises, selon les affaires traitées, par les assemblées délibérantes ou, par délégation, par le Bureau Syndical ou le Bureau Communautaire.

C'est ainsi que les délégués du Conseil Communautaire ou du Comité Syndical se réunissent au moins deux fois dans l'année, notamment pour voter les budgets de nos deux structures intercommunales.



L'Assemblée Générale du 29 avril 2011

Le 29 avril dernier, l'Assemblée Générale du SIVOM et de la Communauté de Communes s'est déroulée à Chéroy pour adopter les comptes administratifs de l'année 2010, qui retracent les dépenses effectuées et les recettes perçues au cours de l'année, et pour voter les budgets de l'année 2011.



Sivom et Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne

6, rue Danton - 89690 Chéroy - Tél. : 03 86 97 71 94 - Fax : 03 86 97 70 22
contact@gatinais-bourgogne.fr - www.gatinais-bourgogne.fr



GÂTINAIS EN BOURGOGNE

Bulletin d'informations de l'Intercommunalité

Directeur de la Publication :

Henri de Raincourt - Christine AITA

Conception, Réalisation & Impression : Imprimerie Saint-Savinien, Sens

EDITORIAL (suite)

Au cours de cette séance, un bilan des actions réalisées au cours de l'année passée est restitué aux délégués, compétence par compétence, mission par mission.

Ensuite, ce sont les projets envisagés pour l'année à venir qui sont présentés.

Cette Assemblée est l'occasion pour les délégués, de poser des questions et d'échanger sur les différents dossiers.

Les missions gérées par nos deux structures sont nombreuses. Et par conséquent, les actions réalisées ou à réaliser sont multiples et variées.

⇒ Pour le SIVOM :

– Succès de l'Accueil de Loisirs (189 familles inscrites) et de l'Accueil Périscolaire du Gâtinais (124 familles)

– Adoption d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur 9 communes du territoire. Le PLU a abouti à une augmentation de plus de 8 hectares des superficies constructibles.

– Lancement d'une modification du même PLU pour aménager un terrain destiné à accueillir une activité économique à Fouchères et corriger le zonage d'une parcelle à Savigny sur Clairis.

– Réalisation de travaux sur le réseau d'eau potable.

– Réalisation de travaux (renforcement, dissimulation, extension) en matière d'électricité.

– Succès de l'Ecole de Musique du Gâtinais en Bourgogne.

– Ecole Multisports : 60 enfants adhérents sur les 3 sites, Chéroy, Saint Valérien, Villethierry.

⇒ Pour le SIVOM et la Communauté de Communes

– Lancement d'une étude prospective visant à réfléchir sur l'avenir de notre territoire à échéance de 10 ans. Forts de la combinaison des résultats de l'enquête et du diagnostic, de grandes priorités en sont ressorties : développer le haut et très haut débit, accompagner la succession des professionnels de santé, favoriser le



sport, le transport et recenser les besoins des jeunes

– Mise en place de notre site internet intercommunal et poursuite de la rédaction des différentes rubriques (www.gatinais-bourgogne.fr). (Fin 2010, après plus de 5 mois d'existence du site, 2476 visites au total).

– Distribution, 3 fois dans l'année, de notre Lettre du Gâtinais en Bourgogne.

⇒ Pour la Communauté de Communes

– Réalisation d'un bassin d'orage sur la commune de Subigny.

– Poursuite des contrôles des installations d'assainissement non collectif dans le cadre du SPANC.

– Recrutement d'un Ambassadeur du Tri pour informer les habitants et communiquer sur la gestion des déchets. L'un des volets de la communication sera axé cette année sur le compostage.

– Ouverture de deux déchèteries, à Chéroy et Fouchères, pour les habitants du Gâtinais.

– Production totale de déchets (OM, collecte sélective, déchèterie) : 507 kg par an et par habitant (la moyenne est à 587 kg par an et par habitant).

– Production en kg d'OM (Poubelle Marron) : 294kg par an et par habitant (la moyenne est de 245 kg par an et par habitant).

– Apport en déchèterie : 111 kg par an et par habitant (la moyenne est de 240 kg).

L'année 2011, pour ce qui concerne la gestion des déchets, sera marquée principalement par le lancement d'une étude préalable à la mise en place de la Redevance Incitative (RI).

Si vous souhaitez connaître en détail les actions du SIVOM et de la Communauté de Communes, vous pouvez vous rendre sur le site du Gâtinais en Bourgogne (www.gatinais-bourgogne.fr) et télécharger le document remis aux délégués.

Pre

renons le pli du tri des papiers

Produit aux applications multiples dans notre vie de tous les jours, le PAPIER reste aujourd'hui un support historique de communication extrêmement répandu et complémentaire des nouvelles technologies de l'information. Chaque année en France, plus de quatre millions de tonnes de prospectus, de catalogues, de journaux, de magazines, de courriers et autres papiers imprimés sont lus, utilisés et, en majorité, jetés ! Aussi, la Communauté de Communes et EcoFolio (l'éco-organisme des papiers) ont signé un partenariat pour assurer leur recyclage.

Papiers triés, environnement préservé, coûts maîtrisés

Historiquement, la pâte à papier est fabriquée à partir d'une ressource naturelle : le bois. En recyclant les papiers, nous contribuons à une meilleure utilisation de cette matière première car les papetiers français n'utilisent que 40% de bois (arbres malades ou chétifs, chutes de scieries) issu de forêts protégées et 60% de vieux papiers. De plus, la fabrication de pâte à papier à partir de papiers récupérés nécessite moins d'énergie qu'à partir du bois, ce qui limite les rejets de CO₂ dans l'atmosphère.

Grâce à notre partenariat, EcoFolio nous verse un soutien de 65 euros par tonne d'imprimés papiers recyclés. Et, en vendant les papiers usagés aux recycleurs, nous n'avons pas à payer des sociétés pour les incinérer ou les enfouir. Ces revenus permettent de maîtriser le coût de gestion des déchets imputé à la collectivité.

Alors continuons à trier les papiers car c'est écologique et économique !



Quel est votre bac de collecte ?

Selon le lieu où l'on réside en France, il existe deux schémas de collecte : les papiers triés seuls dans un conteneur dédié (plutôt en zone rurale) ou les papiers mélangés avec les autres déchets recyclables (plutôt en zone urbaine).

Sur la Communauté de Communes, les papiers se collectent à part et vous avez ainsi à disposition des points d'apport volontaire où vous pouvez apporter vos vieux papiers et les déposer dans le contenant à dominante bleu mentionné « papiers ».

Pourtant, nous retrouvons parfois des papiers dans les poubelles jaunes et nous avons constaté une recrudescence de ces **erreurs de tri** depuis le début de l'année.

Il s'agit en effet d'erreurs qui nuisent à la qualité du tri puisque les papiers mélangés aux canettes,

conserves, etc. ne seront pas recyclés à l'arrivée au centre de tri.

La consigne de tri ?

Tous les papiers à usage graphique sont recyclables.

Attention aux faux amis !

Certains produits portent le nom de papier mais n'en sont pas (papier aluminium, papier carbone, etc...) ou subissent des traitements les rendant impropres au recyclage (papier peints, sulfurisés, photos, mouchoirs, etc...). Il ne faut pas déposer non plus les papiers mis au contact d'aliments.

Une fois triés, il n'est pas utile de les comprimer ou de les froisser. Il est aussi inutile de les déchirer ou de les déchiqueter. Cela complique leur transport et leur tri.

Les films ou sachets plastiques les entourant doivent être enlevés pour permettre leur recyclage.



LE SAVIEZ-VOUS ?

1 tonne de papiers triés et recyclés, c'est :

- 8 000 nouveaux journaux gratuits d'annonces (environ 750 kg)
 - 300 kg de CO₂ en moins dans l'atmosphère
- Le papier se recycle en moyenne 5 fois puis se transforme en carton.

Précision : les enveloppes, avec ou sans fenêtre, se trient.

Marre des prospectus non adressés ?

Pensez à l'autocollant STOP-PUB !



Disponible gratuitement en mairie ou à la Communauté de Communes.

Pour ceux qui ne lisent pas les imprimés non adressés, et désirent ne plus les recevoir dans leur boîte aux lettres.

Vous continuerez à recevoir l'information de votre collectivité et vos courriers habituels.

Spectacle de fauconnerie et de chevalerie à Vallery



Du 10 juillet au 18 septembre, chaque dimanche à 16 heures, dans les Jardins Renaissance de Vallery, spectacle de Fauconnerie et de Chevalerie organisé par les Amis des Jardins de Vallery, imaginé et mis en scène par Jackie Venon.

La première partie du spectacle sera articulée autour de la tradition médiévale de la fauconnerie, avec trois nouveaux oiseaux de proie.

La deuxième partie, sur un prétexte historique lié à l'environnement exceptionnel des Jardins Renaissance de Vallery et à leur histoire, s'attardera sur la tradition chevaleresque et particulièrement sur la rencontre spectaculaire de deux chevaliers en tournoi suivant le code d'honneur de la chevalerie.

Cette année, vous pourrez vous rendre dans l'ancienne serre pour admirer les oiseaux de très près.

Il vous sera également possible de visiter l'église Saint Thomas Becket, entièrement restaurée, de 14 à 16 heures et de suivre une visite guidée des extérieurs du Château des Condé à 17 h 30.



ATTENTION les 11 et 18 septembre, à l'occasion des journées du patrimoine, pas de spectacle de chevalerie, mais dès 14h00, conférence et échanges sur l'art de la fauconnerie, le métier de fauconnier de l'antiquité à nos jours...

Entrée 5 euros - 3 euros de 6 à 16 ans. Gratuit pour les moins de 6 ans.

Ouverture de la billetterie à 15 heures.

Yonne Tour Sport 2011

Du 1^{er} au 29 juillet 2011, le Conseil Général offrira aux jeunes de 6 à 16 ans la possibilité de pratiquer gratuitement des activités sportives originales sur 21 communes rurales du département.



Le but est d'offrir aux enfants du département, qui ne partent pas en vacances, des animations sportives estivales itinérantes sur une vingtaine de dates.

Yonne Tour Sport sera présent sur le Gâtinais en Bourgogne le lundi 18 juillet, à Saint-Valérien ! Tous les enfants de 6 à 16 ans sont les bienvenus ! La formule est souple : les enfants peuvent rester une heure, deux heures, trois heures, la demi-journée ou la journée s'ils le désirent.

Les activités proposées : Trampoline, Girobulle, Murs d'escalade (9 m et 8 m), Mur toboggan, Trumbling, Tir à l'arc, VTT, Trikke, Golf, Boxe, Hockey, Escrime, Tchouk-ball... Nouvelles activités cette année : kart à pédales, sumo, moto. **Horaires :** de 10h à 12h et de 13h30 à 16h00.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la Direction des Sports et de la Jeunesse du Conseil Général de l'Yonne. Tél. : 03 86 72 88 50. Par courriel : sports@c89.fr.

Ecole Multisports du Gâtinais en Bourgogne

Nouvelle organisation pour l'Ecole Multisports du Gâtinais en Bourgogne !

Votre enfant a entre 6 et 12 ans et souhaite faire du sport ?

Vous pouvez l'inscrire à l'Ecole Multisports du Gâtinais en Bourgogne !

Il pourra découvrir et s'initier à différentes activités sportives (athlétisme, gymnastique, sports collectifs...) !

Les cours débuteront le 12 septembre et auront lieu à :

- ÉGRISSELLES LE BOCAGE
salle du Mille Club le lundi de 17h à 19h
- SAINT-VALÉRIEN au gymnase le mardi de 17h à 19h
- VILLETHIERRY
Salle des Fêtes le mercredi de 14h à 16h
- CHÉROY École primaire le mercredi de 17h à 19h



Renseignements et inscriptions au SIVOM du Gâtinais : 03 86 97 71 94

Tarif : 45 € par an (dégressif selon nombre d'enfants)